

Droits et responsabilités des patients et des proches aidants

Droits des patients

À titre de patiente ou de patient, vous avez les droits suivants :

- être traité avec respect, compassion, considération et dignité, sans discrimination;
- obtenir des conseils médicaux et des traitements qui respectent entièrement les normes de soins actuellement acceptées;
- recevoir des renseignements sur le diagnostic, les médicaments, les traitements, le pronostic et le plan de sortie d'une façon claire et facile à comprendre;
- participer aux décisions concernant votre traitement et vos plans de sortie, et être informé lorsque votre plan de soins est modifié;
- faire participer votre proche aidant à votre plan de soins, selon vos souhaits;
- accepter ou refuser tout médicament ou traitement, être informé des effets bénéfiques prévus et des risques possibles, et être appuyé dans votre décision;
- faire respecter votre vie privée ainsi que la confidentialité de tous vos renseignements et dossiers;
- savoir où vous pouvez transmettre des compliments, des motifs de préoccupation ou des plaintes sur votre expérience par rapport à l'hôpital.

Droits des proches aidants

À titre de proche aidante ou de proche aidant, vous avez les droits suivants :

- être traité de façon conforme aux valeurs « iCare » (intégrité, compassion, responsabilité, respect et mobilisation);
- être traité par un personnel attentionné qui comprend que toute la famille est touchée par l'état de santé d'un être cher;
- pouvoir compter sur un milieu hospitalier et une équipe soignante qui accordent de l'importance à votre point de vue et à votre optique par rapport à l'état de santé de votre être cher;
- participer activement aux soins de votre être cher, avec sa permission;
- obtenir des renseignements sur les ressources hospitalières et communautaires;
- savoir où vous pouvez transmettre des compliments, des motifs de préoccupation ou des plaintes sur votre expérience par rapport à l'hôpital.

Responsabilités des patients

À titre de patiente ou de patient, vous avez les responsabilités suivantes :

- poser des questions si vous ne comprenez pas;
- être honnête et transparent à l'égard des fournisseurs de soins de santé;
- suivre votre plan de traitement;
- informer le personnel de tout changement de votre état de santé;
- nettoyer vos mains et encourager les autres à le faire, y compris les fournisseurs de soins de santé;
- favoriser un milieu sûr en signalant tout motif de préoccupation;
- inviter vos êtres chers et amis à vous visiter uniquement si vous vous portez suffisamment bien pour cela;
- employer un langage convenable et faire preuve de respect envers le personnel hospitalier et les autres patients;
- respecter l'intimité et la confidentialité des autres patients.

Responsabilités des proches aidants

À titre de proche aidante ou de proche aidant, vous avez les responsabilités suivantes :

- poser des questions si vous ne comprenez pas;
- nettoyer vos mains et encourager les autres à le faire, y compris les fournisseurs de soins de santé;
- favoriser un milieu sûr en signalant tout motif de préoccupation;
- visiter un être cher uniquement si vous vous portez suffisamment bien pour cela;
- employer un langage convenable et faire preuve de respect envers le personnel hospitalier et les patients;
- respecter l'intimité et la confidentialité de votre être cher et des autres patients.